

## Élèves du secondaire, nus sur Snapchat !

Cela se passe au Séminaire de Floreffe où la direction tente de faire cesser la diffusion

**S**napchat n'inspire pas que les étudiants universitaires ! Après nos révélations sur les étudiants de l'UMONS qui se lâchent sexuellement sur ce réseau social, avec des images très « hot », on apprend que c'est à présent le Séminaire de Floreffe (Namur), qui est touché. Avec cette fois des mineurs. La direction ne parvient pas à faire casser ce jeu malsain.

Vendredi passé, plusieurs parents ayant des enfants dans le secondaire au Séminaire de Floreffe, une école catholique très bien cotée près de Namur, ont reçu un mail de la direction. Avec des mots choisis, elle explique qu'un compte « semflo » a été ouvert sans autorisation sur Snapchat et elle rappelle le règlement d'ordre intérieur qui interdit de prendre des photos d'élèves au sein de l'école. « Nous exigeons donc l'arrêt immédiat des activités ainsi que la fermeture définitive de ce compte ». Ce que ce mail ne dit pas, c'est que certaines photos qui circulent sur ce compte Snapchat montrent des élèves en petite tenue, voire nu(e)s ou plus encore... Il s'agirait alors de gros plans, le visage de l'élève n'est pas photographié.

Une maman a reçu les confidences de son fils de 13 ans. « Je peux vous dire qu'en voyant ces photos sur le smartphone de l'un de ses copains, il a eu droit à un cours d'anatomie assez particulier », témoigne-t-elle. « Des photos montraient les seins des filles mais aussi leur sexe et même des pénis en érection. Tout cela circulait chez les plus jeunes, ça prend une ampleur qui dépasse tout le monde. Moi-même, je ne sais pas très bien

ce que je dois faire. Faut-il porter plainte à la justice ? Pour moi, c'est de l'incitation à la débauche. Ce n'est pas comme ça que j'éduque mon fils. Qu'on ne vienne pas me dire que ça fait partie du folklore, comme ont pu le dire certains après l'affaire révélée à l'université de Mons. Ici, on ne se trouve pas entre adultes ! »

Pour le moment, personne ne parle de harcèlement ou de chantage lié à la circulation de ces photos. Cela tournerait plutôt au jeu. « Dans la cour de récré, les jeunes en rigolent », nous dit-on. « Sur base d'une tache de beauté sur le corps, ils essaient de deviner quelle fille se cache derrière telle poitrine ».

### « TOUT CELA NOUS DÉPASSE »

Une autre maman, vice-présidente de l'association des parents, confirme. « J'en ai parlé la semaine dernière avec la sous-direction », déclare Catherine Derdeyn. « Je n'ai pas vu les photos mais on évoque clairement des images de nus, où l'on voit des sexes de filles et de garçons. Tout cela nous dépasse complètement. Si le ou l'initiateur du compte n'avait pas utilisé le nom de domaine de notre école (semflo), je pense que ça ne serait jamais revenu aux oreilles de la direction. On ne parvient visiblement pas à savoir qui a lancé cela ».

La direction pensait qu'avec le mail envoyé aux parents vendredi, la diffusion cesserait. Mais non. L'auteur a été « malin » : il a retiré le nom « semflo » mais continue à sévir et à diffuser avec un autre mot de ralliement. À ce stade, aucune plainte n'a été déposée en justice par rapport à ces faits. ●

F. DE H. ET TH. R.

### Le directeur du Séminaire de Floreffe réagit

## « Pas du porno mais déshonorant »

La direction du Séminaire de Floreffe, qui compte plus de 1.000 élèves en secondaire, est très prudent. « Oui, on m'a relaté certaines choses ; oui j'ai vu certaines photos. Dire qu'il s'agit d'images pornos est un peu fort. Parlons plutôt d'images inadmissibles, déshonorantes et qui portent atteinte à la vie privée », nuance François LeFebvre. « On n'a jamais connu une affaire de cette ampleur-là, on ne peut pas l'accepter. Il n'est pas facile de trouver la ou les personnes qui se cachent derrière tout cela. » Officiellement, l'école réagit parce que le nom de domaine de l'école (« semflo ») comme Sémi-

naire de Floreffe) a été utilisé pour ouvrir ce compte Snapchat. Ce qui est interdit puisque c'est une appellation « protégée ». Elle réagit aussi parce que les photos ont été prises à l'intérieur de l'école, ce qui est strictement interdit par le règlement d'ordre intérieur.

### DOMAINE PRIVÉ

« Nous ne restons pas inactifs », ajoute le directeur. « Je vois le président du pouvoir organisateur ce jeudi matin et plusieurs choses sont envisagées ».

S'agissant de mineurs, le directeur veut se montrer extrême-

ment prudent par rapport à ces faits qui durent depuis plus d'une semaine. Il n'a pas déposé plainte.

« Le but est de faire arrêter la diffusion de ces photos et savoir qui est à l'origine. On ne va pas laisser tomber ! » « Nous ne manquerons pas de réagir et de prendre des mesures exemplaires si ces faits avérés ne cessent sur le champ », précisait la direction dans le mail envoyé aux parents.

Le président de l'association des parents n'a pas voulu réagir. « Ça reste du domaine du privé », nous a-t-il dit. ●

F. DE H.

### Mons

## L'unif recherche les coupables

L'université de Mons a bel et bien été porter plainte ce mercredi. Elle déplore l'utilisation abusive de son nom et les atteintes à son image. Le compte litigieux a été supprimé mercredi.

« On s'appuie sur la plainte officielle, l'enquête qui va suivre et les services informatiques de la police pour retrouver les administrateurs. Nous serons très fermes vis-à-vis de toute dérive,

et encore plus vigilants sur les réseaux sociaux. Ce qui nous gêne dans ce dossier, c'est l'utilisation abusive du terme UMONS. Ça laisse entendre que c'est un outil officiel de l'université alors qu'il a été créé avec le même nom. Ce n'est pas le nôtre qui a été détourné ! Car l'université a aussi un compte Snapchat mais il n'est pas actif », commente l'université. Il existe une autre page non offi-

cielle qui utilise son nom. Elle s'intitule « Umons confessions ». Les étudiants peuvent y laisser de petits messages anonymes, sans photos. « Nous la tolérons à partir du moment où il n'y a pas d'images porno diffusées. On surveille que les commentaires soient corrects. Pour le moment, on n'a pas eu à intervenir ». ●

A.U.

Snapchat, c'est une application qui permet d'envoyer des messages et de partager des photos et des vidéos depuis son smartphone, un peu comme les réseaux sociaux, à la différence que le contenu n'est visible sur le profil de la personne que d'une à dix secondes. C'est l'expéditeur qui détermine ce timing. Passé ce délai, le contenu s'autodétruit. Un chat permet aussi discuter entre les personnes, via caméra interposée.

### Punissable en justice?

## « Tous risquent au moins... la confiscation du smartphone ! »

Diffuser des images de nu sur les réseaux sociaux, cela est-il interdit ? La réponse est très différente selon que les personnes en cause sont mineures ou majeures.

À l'unif de Mons, les images pornos partagées sont a priori celles de majeurs. « Apparemment, il n'y a rien d'illégal », note Régine Cornet, substitut

du procureur du Roi à Namur. « Sauf si, bien sûr, ces images sont diffusées au grand public, au-delà du groupe de partage. Dans ce cas, il y a outrage public aux bonnes mœurs. Sur le plan civil, l'université de Mons peut porter plainte : on porte atteinte à son image en utilisant son nom. »

Si les photos montrent des

mineurs dénudés ou dans des positions scabreuses, comme au Séminaire de Floreffe, c'est différent. « On est alors dans de la pédopornographie et là, les peines encourues peuvent être très sévères. Pour la fabrication des images, on risque 6 mois à 10 ans de prison et 600 et 60.000 euros d'amende. Pour la détention

d'images pédopornographiques, la peine va de 1 mois à 1 an et 600 à 6.000 euros d'amendes et pour la diffusion, on risque de 1 mois à 5 ans de prison et 600 à 60.000 euros d'amende », indique la magistrature.

### MESURES ÉDUCATIVES

F. DE H.

Sauf qu'ici, apparemment, ce sont des mineurs qui prennent des photos d'eux-mêmes. Étant mineurs, ils bénéficient d'une protection et ne peuvent pas être traduits devant un tribunal correctionnel. Ils peuvent néanmoins être condamnés à cer-

taines mesures. « Je considère qu'un jeune qui prend son sexe en photo pour diffusion doit être considéré comme auteur, tout comme l'autre jeune qui reçoit (détient) ou diffuse la photo. Tout un panel de mesures existent. Mais dans le cas que vous me décrivez à Flo-

reffe, dont je n'avais pas connaissance, mon office prendrait plutôt des mesures éducatives, avec comparution devant le procureur ou audition devant la police. On peut aussi décider de saisir tous les appareils qui ont permis le partage de ces images pédopornogra-

phiques. Ça, ça va peut-être parler aux jeunes! » Si la diffusion des images s'accompagne de menaces ou de harcèlement, c'est encore plus grave. Il faut voir aussi si le jeune n'a pas été « incité à la débauche » par un copain. ●

« Nous ne manquerons pas de réagir et de prendre des mesures exemplaires si ces faits avérés ne cessent sur le champ. Merci de votre compréhension et de votre collaboration. L'équipe de Direction du Séminaire de Floreffe »

## Liège et Louvain-la-Neuve

### Snap-ULg : du sexe et du cannabis

L'université de Liège « possède » également son compte Snapchat. Et il y en a même eu plusieurs. Le premier, « snapulg », a été créé voici plusieurs mois. Il était utilisé par les étudiants de l'université mais aussi par ceux des hautes écoles liégeoises. On pouvait y retrouver le même type de photos et vidéos que sur le Snapchat de l'université de Mons. Mais, voici environ trois semaines, « snapulg » a été supprimé : un Liégeois, qui se trouvait un peu trop souvent raillé sur la plateforme, a « signalé » le compte à Snapchat qui l'a fermé. Il n'a pas fallu attendre très longtemps pour que d'autres comptes voient le jour, sans savoir si ceux-ci dépendaient de la même personne que « snapulg ». Il y a d'abord eu « snapulg1 », puis « snapulg2 » ou encore « snapulgnsfw » (NSFW signifie « Not Safe For Work »). Tous ont été fermés successivement. Aujourd'hui, le compte toujours en fonction se nomme « snapulg ». S'il ressemble beaucoup au premier compte « ULg », notamment avec, avant chaque photo ou vidéo à caractère sexuel, un message prévenant « Attention, le prochain Snap est NSFW », il semble cependant que les personnes qui envoient des photos et vidéos au modérateur ne soient

plus exclusivement des étudiants de l'ULg (on voit par exemple des personnes sur leur lieu de travail). Ce qu'on y voit ? Des photos à caractère sexuel, comme des sexes, des poitrines féminines, etc. Mais aussi beaucoup de photos de cannabis – parfois en très grande quantité – et de personnes en train de consommer. Ainsi que d'autres photos beaucoup plus « soft », humoristiques, insolites.

#### SURVEILLANCE

Du côté du rectorat de l'université de Liège, on n'était pas au courant de l'existence de ces différents comptes. Le recteur Albert Corrhay nous a informés qu'il comptait dès lors identifier le créateur du compte actuel et par ailleurs exiger que le nom « ULg » n'y soit

plus associé. Tout en rappelant que « les personnes qui envoient des photos via ce site sont libres et réputées responsables de leurs actes. L'université va toutefois surveiller ce qui est publié sur ce réseau et se réserve le cas échéant, et dans la mesure des possibilités, le droit de dénoncer des contenus. »

A Louvain-la-Neuve aussi, le phénomène existe. Si elle ne devrait pas porter plainte, l'UCL va contacter les administrateurs pour ne pas être associée à ces pratiques. ●

R.C.

## L'avis du psy

### «Une sexualité débridée? Non, plutôt des jeux paillards»

Est-ce grave, docteur? Nous avons posé la question au pédopsychiatre Jean-Yves Hayez, prof à l'UCL. Les faits tels qu'ils nous reviennent du Séminaire de Floreffe ne

l'alarment pas outre mesure. « Attention, je ne dis pas qu'il faut fermer les yeux! » dit-il. « Il faut recadrer ces jeunes, on a un devoir d'éducation envers eux. Cela mérite une sanction, quelques heures de travail d'intérêt général pour leur école, par exemple. Mais ce que vous me rapportez ressemble plus à des jeux paillards qu'à de la sexualité débridée. Il ne faut pas tout de suite crier à l'horreur comme si on avait affaire aux plus grands pervers du monde! N'oublions pas que c'est nous, les adultes, qui leur donnons l'exemple avec du vrai porno étalé sur internet. Ici, ça ressemble plus à du défi. Le désir d'exhibition a toujours existé à l'entrée de l'adolescence. Surtout les garçons. Et les moyens techniques contem-

porains rendent les choses vraiment faciles pour eux. »

#### POUR SÉDUIRE ?

Le pédopsychiatre met néanmoins en garde. « Là où ça devient inquiétant, c'est quand ces images servent à la vengeance et quand les ados sont assez bêtes pour envoyer ces photos avec leur visage. » Concernant les jeunes adultes de l'unif de Mons, Jean-Yves Hayez se demande si le but de ces images pornos n'est pas de séduire une fille (ou un garçon). « Dans le porno pur, c'est le sexe pour le sexe, sans aucune considération pour la personne. Dans le cas de ces étudiants, ne font-ils pas cela pour avoir une réponse, séduire un partenaire? » ●

F. DE H.

« D'autre part, comme il est indiqué dans le règlement d'ordre intérieur, il est interdit de prendre des photos d'élèves au sein du Séminaire et toute publication sur les réseaux sociaux doit être soumise à l'accord de la Direction. »

« Nous exigeons donc l'arrêt immédiat des activités ainsi que la fermeture définitive de ce compte. »